CCI MORBIHAN

Délégation de Vannes

REÇU LE 12 MARS 2020 MAIRIE DE LOCQUELTAS

MONSIEUR MICHEL GUERNEVE
MAIRIE
12, PLACE DE LA MAIRIE
56390 LOCQUELTAS

VANNES, le 11 MARS 2020

Monsieur le Maire,

Conformément au code de l'urbanisme, vous nous avez transmis pour avis le projet de modification n°1 du plan local d'urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

Parmi les points que vous souhaitez faire évoluer dans ce document, nous avons noté que vous envisagiez d'ouvrir à l'urbanisation 2,5 hectares sur le secteur de Kerobin pour la réalisation de 45 logements. Cette mise à disposition d'un nouveau foncier attenant au bourg permettra de maintenir un rythme de production de logements conforme à votre PADD. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan approuve les différents objectifs affichés par votre projet de modification en regard notamment du dynamisme démographique de votre commune.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de notre considération distinguée.

Le Président de la Délégation
de Vannes

Jean-Pierre RIVERY

141 rue du Commerce | CS 82605 | 56011 Vannes Cedex
T. 02 97 02 40 00 | F. 02 97 01 24 41 | www.morbihan.cci.fr

afaq ISO 9001 Qualité